



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Date de séance	Le lundi 29 janvier 2024	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire  <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	18h30	
Date d'envoi des convocations	Le 22 / 01 / 2024	

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Délibération : Travaux voirie 2024
- II. Délibération : Travaux Eglise
- III. Délibération : Convention service commun application du droit des sols
- IV. Délibération : Achat de véhicule
- V. Délibération : Délégation du conseil municipal au maire : compétence pour décision d'agir en justice
- VI. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	X		
BIZET Ludovic	X		
BREHAM Karine	X		
DANEL Karl			X
DANEL Kristina	X		
FOURNIER Vincent	X		
GUICHET-LEBAILLY Sabine	X		
JOUANNE Maxime	X		
SALLEY Sébastien	X		
VALOGNES Emeline	X		
<b>POUVOIRS :</b>			
De M. DANEL Karl		à Mme DANEL Kristina	
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire :		Total de conseillers	10
M. Tony ALIMECK		Membres présents	09
Secrétaire :		Quorum	09
Mme LEBAILLY-GUICHET Sabine			

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 19 décembre 2023.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme LEBAILLY-GUICHET Sabine

#### **I. Délibération : Travaux voirie 2024**

Certaines voiries communales « Les basses mottes » et « la Croix » doivent être refaites en partie pour assurer une meilleure sécurité des usagers.

Un devis a été fait par l'entreprise Colas et a été retenu pour un montant de 29 517,00€ HT soit 35420,40€ TTC

Un dossier de demande de subvention d'amende de police de 40 % du coût est à constituer ainsi qu'une demande de DETR.

Une demande de dotation voirie de 10 000€ est à faire auprès de la CDC.

Le Maire précise que les travaux seront réalisables seulement si les subventions sont accordées et si le budget 2024 le permet.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux. Des délibérations seront prises dans ce sens.

#### **II. Délibération : Travaux Eglise**

M. Salley s'est chargé de faire réaliser des devis pour transmettre à Mme Sampson de la DRAC. Des travaux urgents sont à effectuer par l'entreprise SARL Cagnard sur une partie de la toiture de l'église pour un montant de 7994,30€ HT soit 9593,16€ TTC et par l'entreprise Sébastien JOUIN sur les contreforts pour un montant de 6286,41€ HT soit 7543,69€ TTC.

Une demande de subvention à la DRAC de 30% maximum du, montant doit être faite ainsi d'une demande de subvention de DETR

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux. Des délibérations seront prises dans ce sens.

#### **III. Délibération : Convention service commun application du droit des sols**

Suite à la loi ELAN de janvier 2022, le service commun Application du Droit des Sols de la CDC mis à disposition des communes a évolué avec la mise en œuvre du guichet unique pour le dépôt des demandes d'urbanisme et l'instruction dématérialisée des actes. Ainsi, suite à l'adaptation du logiciel commun CART@DS et à la formation des secrétaires de mairie, il convient d'actualiser la convention.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres autorise Monsieur le Maire à signer la convention service commun application du droit des sols. Une délibération sera prise dans ce sens.

#### **IV. Délibération : Achat de véhicule**

Lors du CM du 29 janvier, le Conseil Municipal a demandé une étude plus approfondie avec d'autres choix possibles au sujet de l'achat d'un véhicule.

M. Bizet, Mme Valognes et M. Fournier étaient en charge de cette étude.

Pour l'achat d'un véhicule électrique neuf, notre commune étant de catégorie C peut demander une subvention au SDEC à hauteur de 3000€. Pour un véhicule d'occasion, la subvention est de 1000€. Nous pouvons également faire des demandes de subvention au niveau de la Préfecture soit par le Fonds Vert, ou la DSIL. Pour tout autre véhicule, il n'y a aucune subvention.

Cette question d'achat de véhicule reste ouverte, elle sera à débattre au prochain conseil municipal avec des compléments d'information.

#### **V. Délibération : Délégation du conseil municipal au maire : compétence pour décision d'agir en justice**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de déléguer la compétence au maire pour toutes décisions d'agir en justice au nom de la commune, tant pour les décisions d'agir en justice au nom de la commune que les décisions de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres délègue au Maire, pour la durée de son mandat, la compétence d'agir, d'ester, en justice au nom de la commune, tant pour les décisions d'agir en justice au nom de la commune que les décisions de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice.

#### **VI. Divers**

##### **a) Journée nettoyage suite à la réunion publique**

Création des Cleanup Day et Flora Day. C'est la commission environnement qui est en charge de l'organisation de ces deux journées en lien avec le SIVOS, la communauté éducative et les administrés volontaires.

##### **b) Repas de la Saint Valentin organisé par le comité des fêtes**

Le 17 février 2024

##### **c) Ecole de Maizières**

La Compagnie du gros nez rouge sera présente du 17 au 24 février 2024 sur le stade de Maizières. Les enfants de l'école participeront à la création d'un spectacle.

##### **d) Repas des Sages organisé par la Mairie**

Le 10 mars 2024. Le CCAS se charge de l'organisation de ce repas.

##### **e) Règlement du cimetière :**

Le règlement est à refaire pour intégrer de nouveaux articles et les changements de tarif.

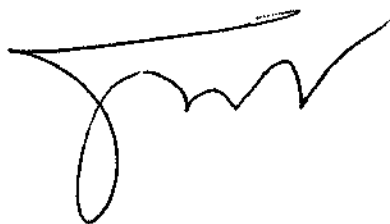
- f) Inondations chemin du bout à Capron :**  
Suite aux fortes intempéries ayant provoqué des inondations sur le chemin du bout à Capron et dans deux maisons, le syndicat du bassin de la Dives est venu pour conseiller la commune sur d'éventuelles solutions. Une étude est en cours.
- g) Affaissement de la route chemin du bout à Capron.**  
Le chemin du bout à Capron s'affaisse tout au long du Laizon. Une estimation du coût des travaux est à réaliser pour sécuriser la route.
- h) Préparation du budget avec Monsieur Martin**  
Monsieur Martin, décideur local de la Trésorerie sera présent le 29 février 2024 à 9h00 en mairie pour la finalisation du budget.

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu ultérieurement.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h00**

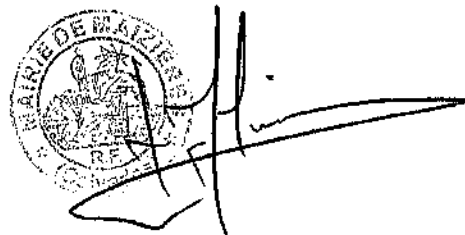
**La secrétaire de séance :**

**Mme LEBAILLY-GUICHET Sabine**



**Le Maire**

**M. ALIMECK Tony**



**Liste des délibérations examinées lors de la séance du  
Conseil Municipal du 29 janvier 2024**

Numéro	Objet	Décision
N° 1/2024	Travaux voirie 2024	Approuvée
N° 2/2024	Travaux Eglise	Approuvée
N° 3/2024	Convention service commun application du droit des sols	Approuvée
N° 4/2024	Délégation du conseil municipal au maire : compétence pour décision d'agir en justice	Approuvée
N° 5/2024	<i>Annule et remplace la délibération N°1/2024</i> Travaux voirie 2024	Approuvée
N° 6/2024	Demande de subvention au titre de la DETR Projet travaux voiries « Les basses mottes » et « La Croix »	Approuvée
N° 7/2024	Demande de subvention au titre des Amendes de police Projet travaux voiries « Les basses mottes » et « La Croix »	Approuvée
N° 8/2024	Demande de subvention Dotation Patrimoine et Voiries auprès de la CDC du Pays de Falaise Projet travaux voiries « Les basses mottes » et « La Croix »	Approuvée
N° 9/2024	<i>Annule et remplace la délibération N°2/2024</i> Travaux Eglise	Approuvée
N° 10/2024	Demande de subvention auprès de la DRAC Projet travaux Eglise Toiture et Contrefort	Approuvée
N° 11/2024	Demande de subvention au titre de la DETR Projet travaux Eglise Toiture et contrefort	Approuvée

Maizières, le 05/02/2024

Le Maire,

Tony ALIMECK

